



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/2008

Reçu en Préfecture le :

D - 20080480

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

Opération de rénovation urbaine Saint-Jean. Charte locale d'insertion.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la charte nationale d'insertion de l'ANRU, il est prévu – au titre IV de la convention du projet de rénovation urbaine de l'îlot Saint-Jean – que les signataires s'engagent à mettre en oeuvre les dispositions permettant de répondre aux besoins d'insertion économique des habitants du quartier. La présente charte constitue le plan local d'application de cette charte nationale d'insertion de l'ANRU.

Dans cette optique, les travaux d'investissement qui font l'objet du projet de rénovation urbaine, mais également les actions de gestion quotidienne du quartier doivent être une occasion d'embaucher des populations résidentes du quartier.

A cet effet, et conformément à la charte nationale d'insertion de l'ANRU, l'exécution des marchés liés à l'Opération de Rénovation Urbaine Saint-Jean est assortie d'une clause d'insertion sociale et professionnelle rendue obligatoire pour toutes les entreprises qui interviennent dans le quartier.

L'objectif d'insertion est fixé dans la présente charte à 5 % du nombre total d'heures travaillées dans le cadre de l'ensemble des opérations financées par l'Agence, soit un total de 27 161 heures.

Outre un diagnostic de territoire et les objectifs d'insertion précités, la charte précise le public visé, l'information donnée aux habitants et le dispositif prévu pour son suivi opérationnel.

La coordination et la mise en oeuvre des actions nécessaires, en particulier auprès des entreprises sont assurées par une structure opérationnelle qui rassemble :

la Ville de Bordeaux,

la Société Domofrance, maître d'ouvrage de l'opération,

la Maison de l'Emploi de Bordeaux qui assure la coordination du dispositif,

le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Bordeaux,

l'ANPE,

la Mission Locale de Bordeaux,

le Conseil Général de la Gironde (Antenne Girondine de Bordeaux).

Cette structure s'est déjà réunie plusieurs fois depuis la signature de la convention en avril 2005. En effet, le dispositif d'insertion est déjà actif sur le quartier, avec à ce jour environ 25% de l'objectif réalisé. L'ampleur des travaux qui restent à accomplir, tant sur le volet démolition que dans le cadre de la reconstitution de l'offre à l'échelle de la ville, devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé dans la présente charte.

A la signature de la présente Charte, un comité de pilotage sera mis en place sous l'égide de la Ville et du Préfet, pour assurer un contrôle de la bonne mise en oeuvre des objectifs de la charte.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à :

- signer la charte locale d'insertion de la convention du projet de rénovation urbaine de l'îlot Saint-Jean conformément à la charte nationale d'insertion de l'ANRU.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

